l'enseignement technique qu'à l'égard de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur ».

La Chambre de Commerce juge cette mesure absolument contraire à la lettre et à l'esprit de la loi du 25 juillet 1919 de même qu'à la promesse de laisser à l'enseignement technique son indépendance faite lorsque ce service fut rattaché au Ministère de l'Instruction Publique. Elle considère qu'elle méconnait complètement le caractère propre à l'enseignement technique, qui doit être placé sous la direction du Ministre du Commerce, de même que les écoles militaires sont placées exclusivement sous la dépendance des Ministres de la Guerre et de la Marine.

En conséquence, la Chambre de Commerce a émis le vœu que la circulaire du 15 octobre 192. de M. le Ministre de l'Instruction Publique soit abrogée et que, en matière d'inspection, soit respecté l'article 7 de la loi du 25 juillet 1919 qui porte que « la surveillance des écoles et cours d'enseignement technique est assurée par des Inspecteurs nommés par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie ».

Constitution sociale du travail. — La Commission d'Economie Sociale de la Chambre de Commerce a étudié une proposition de loi ayant pour objet de donner à la France une « constitution sociale du travail », qui règle les rapports des patrons et des ouvriers, prévienne ou résolve les conflits entre eux, réglemente les conditions de travail et du fonctionnement des industries, enfin donne à l'Administration et au législateur des conseillers techniques. Elle prévoit pour remplir cet objet, l'organisation de la représentation professionnelle, consultative et l'institution généralisée de commissions paritaires basées sur une extension du système syndical à tous les domaines.

Après une étude très complète de cette proposition de loi, la Commission a abouti aux conclusions suivantes:

« Si la proposition de loi de MM. Molinie et Dessein sur la constitution sociale du travail paraît s'inspirer d'idées élevées et de mobiles généreux, elle ne tient malheureusement pas compte des réalités. Elle prétend inutilement faire table rase de toute une législation antérieure qui a fait ses preuves et bouleverser les institutions; son application se révèle pleine de répercussion dangereuse. Bien loin d'amener le calme dans les rapports du capital et du travail, elle créerait un état de choses fertile en incidents répétés, d'une gravité telle que la situation économique du pays en serait sérieusement atteinte ».

La Chambre de Commerce, se rangeant aux conclusions de sa Commission, et se plaçant sur le seul terrain économique et pratique, a émis le vœu:

1° Que la proposition de loi de MM. Molinie et Dessein soit rejetée.

2° Que les améliorations visées par cette proposition de loi soient recherchées dans le cadre de la législation en vigueur par une utilisation plus complète des moyens que donne cette-ci aux Pouvoirs Publics; que dans le domaine économique en particulier, soit utilisé largement le pouvoirs consultatif des Chambres de Commerce organismes compétents et désintéressés, représentants élus de l'Economie Nationale, dont le rôle primordial est précisément de conseillers techniques de l'administration et du législateur.

Tableau des chômages administratifs proposé pour l'année 1928 par ce services de la navigation. — Communication est donnée des prévisions, pour l'année 1928, des chômages sur les voies navigables. Ce tableau ne soulève aucune observation de la part de la Chambre de Commerce.

Chemins de fer. — Une clause du tarif spécial G. V. 3-103 (marchandises-denrées) édicte : « les colis doivent être emballés d'une manière qui réponde à la durée du transport et qui préserve assez efficacement le contenu pour qu'il soit impossible d'y porter atteinte, sans laisser une trace de violation. En particulier, les toiles qui enveloppent les viandes doivent être cousues. Les denrées expédiées aux conditions du présent tarif doivent être contenues, sauf indications contraires, soit dans des sacs, soit dans des caisses ou caissettes en bois, pleines ou à claire-voie, soit dans des barils ou tonneaux. Les citrons, les légumes les melons et les oranges, peuvent être remis dans des cadres, les fromages dans des cuveaux et les poissons vivants dans des bidons métalliques ».

Il paraît exagéré d'étendre l'application d'une telle exigence aux envois par wagons complets, dont la manutention est faite par le commerce. En conséquence, la Chambre de Commerce émet le vœu:

« Que les prix du tarif spécial G. V. 3-103 soient appliqués aux denrées non emballées ou quel que soit leur emballage, dès lors qu'elles sont expédiées par wagons complets et manutentionnées par les commerce.

Chemins de fer. — Le 10 novembre 1927, a été soumis à l'homologation ministérielle une proposition de modification et additions au tarif spécial commun N 131, intéressant les transports G. V. par wagons réfrigérants ou isothermes.

Cette proposition comporte diverses mesures propres à encourager les transports de denrées périssables et vise à la mise en harmonie de la réglementation des transports en wagons appartenant aux particuliers avec les propositions adoptées par le Comité de gérance de l'Union internationale des Chemins de fer.

La Chambre de Commerce émet donne son approbation sous les réserves suivantes:

1° Extension des majorations des redevances aux transports des wagons, circulant soit à vide ,soit en retour, ou allant prendre charge;

2° Application intégrale des majorations aux redevances.

Cartes d'identité des voyageurs de commerce — Communication est faite à la Chambre de Commerce d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, du 5 décembre 1927, donnant les instructions nécessaires à la mise en vigueur de la loi du 2 août 1927, relative à la carte d'identité professionnelle des voyageurs et représentants de commerce, et du décret du 24 novembre 1927 rendu pour l'application de cette loi.

Exposition internationale des meilleures marques. — Avis est doné à la Chambre de Commerce de l'organisation d'une Exposition Internationale des Meilleures Marques, qui se tiendra à Reims du 3 au 17 juin 1928.

Modification à la loi du 19 février. 1908 concernant les élections consulaires. — La Chambre de Commerce a eu communication d'un rapport de M. Paul Frenckel, Président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf, adopté à l'unanimité par cette Compagniet qui considère qu'il n'est pas juste de retirer le droit de vote consulaire à des industriels ou commerçants, lorsqu'après avoir payé patente pendant cinq ans dans une circonscription quelconque, ils s'établissent soit dans une autre circonscription, soit dans un autre département, surtout lorsqu'ils continuent la même profession et que, si l'on croit nécessaire de leur imposer un nouveau stage, ce stage doit être réduit à deux ans.

La Chambre de Commerce de Roubaix se rallie aux conclusions de ce rapport et décide de l'appuyer par un vœu demandant que la loi du 19 février 1908 soit modifié dans ce sens.

Subvention aux sinistrés de l'Oranie. — La Chambre de Commerce vote une subvention de 1.000 francs en faveur des populations frappées par les inondations récentes qui ont dévasté une partie de l'Oranie. Cette somme sera envoyée à M. le Président de la Chambre de Commerce d'Oran.

Nomination d'un Consul général d'Italie à Paris. — Avis est donné à la Chambre de Commerce de la nomination de M. Gentile Giuseppe au poste de Consul Général d'Italie à Paris, avec juridiction sur le département du Nord.

Taxe applicable aux lignes téléphoniques d'incendie. — Lecture est donnée d'une lettre écrite par M. le Président de la Chambre de Commerce à l'administration des Postes pour demander la réduction de la redevance d'usage des lignes téléphoniques spéciales reliant certaines usines à la caserne des pompiers.

La Chambre de Commerce approuve les termes de cette lettre et la transforme en délibération

La succession de M. César Gaydet au Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix. — La Chambre de Commerce désigne trois candidats qui seront présentés au choix de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des eBaux Arts, en vue de la désignation d'un membre du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix, pour remplacer M. César Gaydet, décédé.

Secrétariat Général de la Chambre de Commerce. — Sur la proposition de M. Georges Motte, la Chambre de Commerce nomme M. E. Burlet, Directeur général de ses Etablissements, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, en remplacement de M. Gilbert Sayet ,admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1928. M. Burlet conservera la direction des Services Commerciaux et assurera ainsi la direction générale du secrétariat et des Etablissements de la Chambre de Commerce.

LE NOEL DES ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES

La vaste salle des fêtes de la rue de l'Hospice, décorée avec un goût particulier, a retenti, hier après-midi, de joyeux cris d'enfants.

Plus de 3.000 bambins élevés dans nos magnifiques écoles publiques,conduits par leurs maîtresses et maîtres, assistaient à la fête organisée en leur faveur, par l'Administration Municipale et, à la matinée récreative que leur offrirent leurs petits camarades de l'Ecole de plein air.

C'est un spectacle réjouissant que nous apprécions chaque année, à la même époque, et nous ne saurions oublier de complimenter M. le docteur Dupre, adjoint au maire à l'Instruction publique et Mme Dupre, qui donnent à cette manifestation enfantine, un caractère à la fois infiniment sérieux et très artistique.

Beaucoup de parents aussi heureux que leurs petits, et vivant, comme eux, cette gracieuse fête.

Remarque dans l'assistance : M. le docteur Dupré et Madame ; Mme et M. Prot ; Mme et M. J. De Ryckè ; M. Kléber Sory, adjoint au maire ; M. Dorenlot, inspecteur de l'Enseignement Primaire ; M. le Capitaine Pontoise, etc...

En un langage simple et amical, M. le docteur Dupré exprima les remerciements de l'Administration Municipale à M. Geener, professeur d'Education Physique à l'Ecole de plein air, à Mme et M. Mahu, à M. Sangier, pour la façon méticuleuse avec laquelle ils avaient préparés cette manifestation.

Il exhalta les sentiments laïques qui animent les éducateurs de l'enseignement public, il mit en relief l'œuvre accomplie pour l'éducation des enfants, par la municipalité ouvrière : Ecole en plein air,Colonie scolaire de vacances, etc., etc...

Et ce fut ensuite la matinée récréative, dans la féerie des lumières sur une scène admirablement ornée, décorée avec un goût sûr, sur laquelle s'évertuèrent les élèves de l'Ecole en plein air.

La fraîcheur des costumes, la grâce légère avec laquelle ces gamins surent interpréter leur rôle, firent l'admiration de tous.

La « Légende de Merlin, l'Enchanteur », fut une merveille, interprétée par les gracieux élèves de l'Ecole en plein air, accompagnés par l'orchestre symphonique, dirigé avec maîtrise par Mlle Tiberghien. Cette présentation chorégraphique obtint un très grand succès.

Une copieuse distribution de jouets fut ensuite faite au milieu d'un gentil vacarme de tons les bambins joyeux.

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

M. Henri Debacker, 49 ans, voyageur de commerce, demeurant rue Parmentier 25, quittait son domicile le 24 courant, vers 11 h. 45, pour assister à la messe de minuit de l'Eglise du Sacré-Cœur.

Quand il rentra, il constata que des pesées avaient été exercées contre la porte de son habitation.

Il trouva, coincés, entre la porte et le montant, un tournevis et un morceau de bois, abandonnés par les opérateurs.

Ceux-ci, surpris très probablement au cours de l'exécution de leur travail, avaient jugé prudent de prendre la fuite, laissant sur place leurs instruments.

Aucun vol n'a été commis mais une enquête est ouverte.

AUTO CONTRE ATTELAGE

Vers 22 heures 30, un tamponnement s'est produit au nord du « Beau Chêne » entre une voiture attelée d'un cheval conduite par M. Accart Hilaire, 37 ans, marchand des quatre saisons, demeurant Boulevard du Couteau et l'auto pilotée par M. Méau Jean, 40 ans, représentant en charbon, 32, rue de Montgollier. Dégâts matériels.

VOL D'UN PARDESSUS

M. Lobry, 30 ans, employé, demeurant 28, boulevard de Colmar, a déposé une plainte contre inconnu qui, hier soir, a pénétré dans son habitation, dont la porte était restée entr'ouverte et a dérobé un pardessus d'une valeur de 400 fr., qui était accroché au porte-manteau de la véranda.

CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

A 20 heures, l'automobile de M. Dillies François, 31 ans, industriel, demeurant rue Colbert, en s'engageant sur le boulevard de Paris, a tamponné un cycliste, M. Onkiewiez François, demeurant à Wasquehal. Celui-ci remontait également le boulevard de Paris et tenait sa droite, mais son vélo n'était pas éclairé. Le cycliste présente quelques contusions sans gravité à la cheville gauche. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Richard, il a été reconduit à son domicile par l'auteur de l'accident.

UNE ENSEIGNE DISPARAIT

M. Cyr Verdonck, marchand de laines, demeurant 101, rue Pierre-de-Roubaix, a déposé une plainte au Commissariat Central de police, pour vol d'une enseigne commerciale.

Celle-ci, qui portait l'inscription « Bonneterie et Laines à mateias » a été enlevée du dessus de la vitrine de son magasin, dans la nuit du 24 au 25 courant, entre 21 h. 30 et 8 h. 30 du matin.

Une enquête est ouverte pour retrouver les auteurs de cette plaisanterie.

UN VÉLO DISPARAIT

M. Corne Gaston, 49 ans, constructeur, demeurant 13, rue Lafayette, s'était rendu à bicyclette dans la rue Franklin. Il était 19 h. 45. Il déposa son vélo contre le mur de l'immeuble portant le numéro 86, puis il vaqua à ses affaires.

Quand il crut, un quart d'heure après, reprendre sa bicyclette, celle-ci avait été enlevée. M. Corne éprouve un préjudice de 800 francs.

Il a déposé une plainte au commissariat de police de permanence qui a fait ouvrir une enquête par le service de la sûreté.

GROUPEMENT DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DU NORD

L'Assemblée générale des adhérents à ce Groupement a eu lieu mercredi, à 10 heures, au siège social, 29, rue des Fossés, à Lille.

Elle a été précédée par M. le docteur Delahausse, président, entouré de MM. Lemaire et Parsy, vice-présidents ; Clays et Cordonnier, secrétaires, et Fièvet, trésorier.

L'Assemblée a envisagé, d'abord, la création d'une Coopérative d'achats des Bureaux de bienfaisance du Nord. Le projet de statuts, publié quelques jours auparavant, a été favorablement accueilli ; toutefois, sur proposition de M. Seigneur, maire de Croix, une décision définitive ne sera prise que par la prochaine assemblée générale, de façon à permettre à tous les Bureaux d'examiner à fond cet intéressant projet.

Puis, M. le Président a donné la parole à M. Duburcq, de Roubaix, qui a fourni, après un exposé très net de la polémique soulevée dans la Presse par la Fédération des Coopérateurs du Nord, toutes les précisions nécessaires au sujet de la taxation du droit des pauvres sur les entrées aux combats de coqs.

Il a estimé que cette polémique avait surtout visé à attaquer une Municipalité qui, cependant, ne peut être mise en cause.

Une troisième question, celle du libre choix, par l'assisté, du médecin qui doit le soigner, a soulevé un débat beaucoup plus long. La thèse de l'autonomie et du paiement forfaitaire du médecin désigné d'office pour soigner un nombre déterminé assistés, et celle du libre choix avec paiement tarifé sont heurtées. D'excellents arguments ont été fournis pour et contre ces deux thèses par MM. les docteurs Dewèvre et Delahousse, MM. Lemaire et Parsy.

M. le docteur Delahousse estime que l'indigent ou le nécessiteux ont droit, comme les plus favorisés de la fortune, au libre choix de leur médecin. Ce choix est une question de confiance très délicate : c'est aussi et surtout une question de dignité humaine. Imposer un médecin à un malade, c'est le priver d'une partie de sa liberté, c'est aussi l'humilier en le classant dans une catégorie de déshérités. Le président ouvre ensuite la discussion.

M. le docteur Dewèvre, maire de Petite-Synthe, n'est pas du même avis. Chargé en 1910 de poursuivre une campagne des médecins contre le régime à forfait, il avait réussi à mettre d'accord partisans et adversaires et à obtenir le libre choix, par le malade, entre trois médecins. En 1920, ce fut le libre choix absolu. La question posée aujourd'hui par M. le docteur Delahousse intéressant les communes qui ont leur autonomie, il s'agit de savoir si cette autonomie doit être supprimée. L'orateur n'est pas de cet avis, tout d'abord parce qu'il estime que l'on ne doit pas désigner des médecins à vie, et ensuite parce que le retour au libre choix entraînerait des dépenses bien plus considérables. Dans sa commune, grâce au retour de l'autonomie, M. le docteur Dewèvre a réalisé une économie de 60 %. Ceci est confirmé par des chiffres officiels probants, constatant la progression des dépenses dans les communes qui ont adopté la méthode du libre choix. Si le principe du libre choix est au point de vue humanitaire, très respectable, il est désastreux au point de vue financier.

Le président, en raison de l'heure tardive, demande et obtient de l'assemblée, très intéressée par la discussion, l'édition d'un numéro prochain du Bulletin du Groupement dans lequel les deux ordinons seront exposées pour éclairer la discussion lors de la prochaine assemblée générale.

La séance est levée à 1 h. 10.

ASSOCIATION LITTÉRAIRE DU NORD

Un grand homme de 1848, vu par un homme moyen d'aujourd'hui, tel est le titre de la conférence que viendra donner, vendredi, 30 décembre courant, à 17 heures, salle Pierre-Destombes, M. René Benjamin.

Cette conférence, la troisième du cycle de l'Université des Annales, devait être donnée le mercredi 28 décembre. Elle est donc remise de deux jours.

La quatrième conférence sera donnée par M. Jean Pécher, le vendredi 13 janvier 1928. Elle traitera « Le Théâtre de Robert de Flers» Exceptionnellement, elle aura lieu, en soirée, à 8 h. 45 précises.

D'excellents artistes interpréteront la délicieuse opérette de De Flers et Caillavet : « Chonchette », musique de Claude Terrasse.

LE VRAI BONBON D'HIVER
ANTI-GRIPPE
PRUVOST-LILLE

FÉDÉRATION INTER-DÉPARTEMENTALE DES PRISONNIERS ET VICTIMES CIVILES DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Lors du Congrès tenu à Tourcoing le 13 novembre dernier, il avait été décidé à la séance de clôture, que les délégués des différentes régions qui comptent des prisonniers et des victimes civiles se réuniraient à Valenciennes pour élaborer les statuts et nommer le Conseil d'administration de la Fédération.

Cette réunion s'est tenue dimanche dernier dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Valenciennes. Y assistaient : M. Georges Gastellier, attaché au Ministère des Pensions, délégué spécialement par M. le Ministre ; Freyria, secrétaire général de la Fédération des APG. du Nord ; Barrois, président des Brassards Rouges de Tourcoing ; Duforest, président de l'Association des Prisonniers des 9 et 10 octobre, et des délégués de Valenciennes, Douai, Vitry-en-Artois, Bruay, Jeumont, Hautmont, Cambrai, Maretz, Honnechy, Maubeuge, Fourmies, Cantin.

Après avoir tenu l'assemblée au courant du résultat des démarches qui avaient été faites depuis le dernier Congrès, M. Barrois fit procéder à l'élection du Conseil d'administration ; le résultat fut le suivant : Président, M. Jules Barrois ; secrétaire général, M. Albert Duforest ; trésorier, M. Léon Pollet. Woussen et Neuvejans, du Groupe des Brassards Rouges de Roubaix, furent désignés comme secrétaire et trésorier adjoints.

Le nouveau Président a ensuite adressé aux délégués ses remerciements au nom de la Commission élue, se fit leur interprète pour témoigner leur gratitude envers MM. Gastellier et Freyria, et sur la proposition d'un des membres, il fut décidé à l'unanimité, de choisir comme délégué officiel de la Fédération Inter-Départemental à Paris, M. Georges Gastellier, attaché au Ministère des Pensions.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra sous peu et il sera rendu compte de ses délibérations par la voie de la Presse. Mais, dès à présent, toute communication concernant la Fédération, sont à être adressée, soit au siège, 82, rue de la Malsence, à Tourcoing, soit au secrétariat, rue de Lannoy, 410, à Roubaix.

TROISIÈME CONCERT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE

La Musique en Bohême et en Hongrie

M. Jean Chantavoine, l'éminent historiographe parlant de Liszt enfant, dit : « Son imagination s'éveilla à l'énigme hardiment posée par les Bohémiens devant chaque palais et chaque chaumière où ils viennent demander une chétive ». Il se sentait poursuivi dans ses rêves éveillés par ces visages cuivrés sur lesquels le hâle n'a plus de prise et charmé par leurs danses molles, rebondissantes et provocantes,saccadées et impétueuses. ».

Il nous plaît de citer ces expressives paroles de l'éminent secrétaire général du Conservatoire de Paris parce qu'elles expliquent le caractère particulier de cette musique, de façon toute naturelle.

Liszt et Johannes Brahms ont, en des pages immortelles, chanté et glorifié la musique hongroise et bohémienne.

A côté de ces auteurs, il a paru intéressant à l'orchestre du Conservatoire de faire entendre au public des œuvres françaises ayant puisé leur inspiration à la même source. Hector Berlioz, avec « La Marche Hongroise » et le maître Alexandre Georges, avec les « Préludes », les « extraits » et « chansons de Miarka, la fille à l'Ourse » figureront au programme.

Avec le Maître Alexandre Georges, qui dirigera personnellement ses compositions, nous aurons également le plaisir d'entendre Mlle Bernadette Alexandre Georges,pianiste remarquable élève de Cortot, soliste des Concerts Pasdeloup et de l'orchestre de Monte-Carlo, dans les œuvres de Liszt et de Brahms ainsi que Mme Robillard-Viodé, cantatrice, 1er prix de chant, et d'Opéra du Conservatoire de Paris, qui a été choisie par M. Alexandre Georges pour l'interprétation des « Chansons de Miarka ».

Voilà une délicieuse soirée en perspective et il convient de féliciter l'Association des Professeurs du Conservatoire de la formule éducative de leurs programmes.

Nous rappelons que le concert commencera exactement à 20 h. 30 précises et sera diffusé par l'aimable Association Radio, Roubaix.

HIPPODROME-THÉATRE

LA TOSCA, est de toutes les œuvres de Puccini, la préférée du public roubaisien. Le drame émouvant de Sardou est agrémenté d'une musique accessible à tous, très agréable et surtout très chantante ce qui en fait le succès constant. Tous les théâtres lyriques tiennent LA TOSCA au répertoire de leurs saisons et sont toujours assurés avec elle de salles copieusement garnies. La troupe de Gand nous en offira l'audition jeudi prochain 29 décembre pour la première représentation de la seconde série des abonnements. L'interprétation sera confiée à trois éléments de premier plan : M. Lesens, qui triompha l'hiver dernier dans Cavaradossi ; M. Huyghe (Scarpia) et Mme Barrau (Tosca).

Le spectacle sera complété par une suite de danses sur des airs provençaux que donnera le corps de ballet au complet. Location chez Jubé.

Rêve d'or

Une lotion, un parfum, qui embellissent la vie... et qui rendent séduisantes celles qui les adoptent. "Rêve d'or" embaume toutes les nuits et tous les jours des femmes aimées et coquettes.

L·T·PIVER
PARIS

Sociétés et Comités

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS ORPHELINS DES HOSPICES. — L'assemblée générale annuelle des membres de la Société de secours mutuels des Anciens Orphelins des Hospices, a eu lieu hier matin à 10 h. 30 à l'Hospice de Barbieux.

Après la lecture des procès-verbaux et comptes rendus financiers ainsi que la remise des cartes de pharmacie pour 1928, la fête de l'Arbre de Noël commença. Grâce au concours généreux de MM. les Administrateurs des Hospices, membres d'honneur de la Mutuelle ainsi que d'autres bienfaiteurs de la Ville, d'importantes distributions de coupes de tissus, jouets, coquilles et friandises furent faites aux enfants et une grande tombola termina la réunion.

COMITÉ DES FESTIVITÉS DU PILE — Le concert de bienfaisance qui a eu lieu salle du Cinéma du Tilleul et organisé par le Comité des Fêtes, le mercredi 21 courant, au bénéfice de la famille Inghels, a eu un plein succès, malgré le mauvais temps. Les artistes des groupements régionaux se sont surpassés. Le public a aussi applaudi chaleureusement M. A. Tiberghien, artiste tourquennois, qui présenta son coffret mystérieux et son extraordinaire Pierrot ; Mme Rudex, la célèbre cantatrice obtint aussi un légitime succès. Merci à tous.

AMICALE LAIQUE RUE TURGOT. — A l'occasion de la NoNuelle Année, le stand de tir sera fermé le dimanche 1er janvier.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Francine Briet, avenue Linné, 18. — Michèle Cavalier, rue du Nord, 1. — Emile Fasquelle ,rue des Anges, 117. — Jeanne Tiberghien, de Croix. — Huguette Berger, rue Saint-Hubert, 16. — Jacques Meuris, rue de l'Union, 10.

Publications. — Vladimir Pliyhta, surveillant à Croix et Marthe Woinet, visiteuse, rue du Cartigny, 127. — Constanin Desmarchelier, charpentier, rue Réaumur 15 et Yvonne Boulanger, retordeuse, rue du Moulin, 42, cour Dubar, 6. — Victor Bayaert, garnisseur, quai de Rouen, 14, et Raymonde Mervaille, bobineuse, rue Delespaul, 9. — Henri Bourgeois peigneur, rue de Beaurewaert, 19, et Emilienne Hespel, soigneuse, rue eBrnard, cour Vilègne, 3. — César Montagne, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Selembier, 3, et Eugénie Meeeschaert, s. p. — Jules Wlemberghe, cordonnier, rue du Fresnoy, 63, et Sophie Lobbrecht, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 26. — Louis Mittembourg, mouleur, rue des Longues-Haies, 105, et Marie Couleau, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth, 43. — Charles François, rattacheur, rue d'Alger, 429, et Emilienne Turpin, soigneuse, rue Parmentier, 23. — Joseph Monprofit, tondeur, rue Jules Guesde, 169 et Valentine Gugot, cafetière, rue Jules-Guesde, 169. — René Cau, employé à Tourcoing, et Esther Daverton, soigneuse, rue de France, cour Gosman, 1. — Léon Desmarchelier, trieur à oTurcoing, et Germaine Desquiens, glaceuse, rue des Arts, 172. — Achille Beevens, leinturier, rue Delatire, cour Saint-Joseph 18, et Léonie Ovaere, tisserande, à Roubaix. — Julien Lenfant, plombier-zingueur, rue de Bouvines, cour Fontier, 25 et Suzanne Vermeisch, soigneuse, rue de Baval, 39. — Rémi Vermeulen, tisserand à Wervicq (Belgique), et Alice Desodt, épaffleuse, rue de France, 23. — Emile Glimé, apprêteur, rue Descartes ,et Marguerite Delcroix, éplucheuse, rue de Wasquehal, cour Delporte, 4. — Henri Forceville, menuisier rue des Parvenus, 3, et Suzanne Devresse, piquûrère, rue des Parvenus, 14. — Joseph Maguerre, tondeur, à Lys, et Denise Dusart, repasseuse, rue du Fresnoy, cour Vlertinck, 7. — François Schalckels, chauffeur d'auto, rue de France, 97, et Madeleine Foucart, éplucheuse, rue des Anges, 28. — Alfred Preux, ede-monteur, rue Jules-Guesde, cour Ghestem, 5 et Philomène Clément, soigneuse rue Franklin, 131. — Georges Lefebvre, tôlier, à Tourcoing, et Henriette Ghesquière, couturière ,rue de Gênes, 40. — Emile Delobelle forgeron, rue de Tournai, cour Loriden, 14 et Marie Campenaerts, doubleuse rue de l'Epeule, cour Lepers, 10. — Eiol Debuquois, fayetier, rue Pierre-de-Roubaix, 6, cour Saint-Paul, 12 et Noële Vendrisse, tisserande, rue Pierre-de-Roubaix, cour Saint-Paul, 9. — Jules Verhelle, chaudronnier, rue Jacquard, cour Masurel, 20, et Marguerite Depoolère, soigneuse, place du Progrès, 31 — Raymond Schamp, employé au chemin de fer, rue du Fort, cour Poutlet, 3 et Yvonne Caure, tisserande, rue du Fort, cour Poutlet, 3. — Alphonse Lommaert, manœuvre, boulevard Gambetta, 258, et Clémence Delporte, soigneuse, à Roubaix. — André Deroo, tourneur, à Lille, et Simonne Gilman, sténo-dactylo, rue de Demain, 64

Décès. — Jules Potiet, 80 ans, rue des Anges, 13. — Louis Dubois, 77 ans, rue Leueur, 11. — Albert Ponie 19 ans, rue Paul-Wente, 2 — Albert Ingels, 1 an, rue de l'Ermitage, cour Billaut, 23. — Louis Catteau, 77 ans, rue Decrème ,75. — Hortense Lesage, veuve Egels, 63 ans, rue de la Basse-Mesure, 102.

LA CRÈME SIAMOISE
vous offre
de jolies étrennes !

Pour vous être agréable, Madame, et vous faire connaître la meilleure des poudre de riz, Jean de Parys vous offre gratuitement une grande boîte de son incomparable POUDRE SIAMOISE vendue partout huit francs.

Pour recevoir ce cadeau chez vous, sans aucun frais, envoyez votre nom et adresse à Jean de Parys, 35, Bd Haussmann, Paris, en joignant cette annonce découpée et un bon de garantie qui se trouve dans tous les pots et tubes de CRÈME SIAMOISE.

Saisissez cette occasion, Madame, d'essayer l'exquise POUDRE SIAMOISE qui mettra à votre beauté la dernière touche et vous rendra irrésistiblement séduisante.

WATTRELOS

LE CORPS DU JEUNE ANCELIN A ETE RETROUVÉ A ESTAIMPUIS

On se souvient que le 12 novembre dernier le jeune Georges Ancelin était tombé accidentellement dans le riz de l'Espierre, rue Carnot, au « Laboureur ».

Nous apprenons que le malheureux dont on n'avait pu retrouver le corps malgré de nombreuses recherches a été repêché près de la passerelle d'Estaimpuis, en Belgique

Les parents du pauvre jeune homme qui demeurent 13, rue de la Vigne à Wattrelos, ont été prévenus avec ménagements.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LES AMIS REUNIS DU TOUQUET ». — La réunion générale de fin d'année a eu lieu au siège de la Société, chez M. Henri Demunck, sous la présidence de M. Doutreligne, vice-président d'honneur.

M. Arthur Cognez, président, remercie M. Doutreligne de sa présence et donne la parole à M. Debacker Joseph, pour lecture des opérations et de la situation de l'année ainsi que le compte courant complet se soldant par un bénéfice net sur toutes les dépenses de 947,85.

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée.

Le Président annonce aux sociétaires que vu la situation aussi prospère de la Société et que sur la proposition de M. Ceuninck Gaspard, vice-président, la rétribution journalière sera augmentée de la façon suivante : le 1er trimestre, 3 francs par jour ; 2e trimestre, 5 francs par jour, et ainsi de suite, sans augmentation de cotisation.

M. Cognez entretient alors tous les membres un certain temps sur la nécessité de se grouper et surtout sur les progrès obtenus par toute la Mutualité en faveur de la classe laborieuse en général.

Il est ensuite procédé au renouvellement de la Commission et à l'unanimité des membres présents sont élus : MM. Cognez Arthur, président ; Ceuninck Gaspard, vice-président; Vancaelmont Albert, trésorier ; Debacker Joseph, secrétaire ; Deuonnet Fernand, secrétaire-adjoint ; administrateurs : Debonnet Ernest, Cognez Ernest, Debacker Emile, Verpoort Joseph, Dassonville Abraham ; contrôleur, Verpoort Gustave.

Après un chaleureux vivat chanté en l'honneur de toute la Commission, le Président les remercie et leur assure son concours le plus dévoué.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans un chantier de la Compagnie Française d'Entreprises, Omer Hailliez, 26 ans, maçon, demeurant à Templeuve, en manient une perche d'échafaudage, celle-ci lui est tombée sur la main, plaies contuses de la main gauche : 10 jours de repos.

— A la filature Lefebvre et Bastin, Michel Debruyne, 18 ans,rattacheur demeurant à Herseaux en enlevant du déchet aux broches, s'est blessé à la main, plaie mfectée du médius gaucho : 12 jours de repos.

— Au peignage A. Prouvost, Angèle Salpietra 22 ans, peigneuse demeurant à Roubaix,en effectuant un nettoyage, s'est fait une plaie pénétrante du pouce gauche : 10 jours de repos.

Dans un chantier de l'entreprise Carette-Duburcq, Henri Ryckewart, poseur de voies demeurant rue de l'Hôpital, au cours de son travail a eu le pied pris entre deux rails, entorse du cou de pied gauche : 10 jours.

— A la fonderie Desalger, François Verhaeghe, 23 ans, manœuvre, demeurant à Potles, en démoulant une pièce de fonte, s'est fait une déchirure fibrillaire musculaire au niveau de la masse dorso-lombaire : 12 jours.

— A la fonderie Behegue, Edmond Christiaens, 26 ans, manœuvre, demeurant à Dottignies, a reçu des brûlures au cours de son travail, brûlures profondes du pied droit et brûlures superficielles du pied gauche : 20 jours de repos.

SYNDICAT DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX DE ROUBAIX. — Les membres de toutes les commissions de section du syndicat du personnel des services municipaux sont convoqués à une réunion extraordinaire avec le conseil syndical le mardi 27 décembre, à 19 heures précises à la Bourse du Travail. Ordre du jour : Traitements et salaires ; réponse de l'administration ; ces à prendre. — Le conseil syndical.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Claude Blondeel, rue Hoste 9.

Publication. — Henri Legrand, homm ede peine à Wattrelos et Louise Devoldère ,cabaretière à Mouscron.

Décès. — Jacqueline Ducatez, 1 mois, rue du Crétinier; ranger Bayart 2. — Georges Coquant, 49 ans, homm ede peine, rue des Poiles.

CROIX

ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES

Par arrêté municipal la Ville de Croix est divisée, pour les élections municipales complémentaires qui auront lieu le 8 janvier 1928, en trois bureaux de vote. Seront inscrits au premier bureau (Hôtel de Ville) les électeurs demeurant dans les rues ci-après :

Rues : Alger, Amiral Courbet, Avenir, Bapaume, Basse, Boulevard Chicago, Cimetière, Constantine, Créchet, Delory, Dupire, Buquenière, Ferrer, France, Guesde, Guizet, Jacquart, Jardins, Jaurès (côté droit à partir du n. 70, côté gauche à partir de l'impasse Delerue et n. 75), Kléber (côté droit jusqu'au n. 160, côté gauche jusqu'au n. 153), Lamartine, Lorraine, Maubeuge Nord, Oran, Parc, Pasteur, Roubaix (et impasse Moulon), Thier, Tripoli, Trocadéro (n. pairs et impairs), Tunis Boulevard Zola (côté droit à partir du n. 140, côté gauche à partir du n. 167).

Seront inscrits au deuxième bureau (Ecole Victor Hugo, Place de la République) les électeurs demeurant dans les rues ci-après :

Rues : Berthelot, Bessemer, Brasserie, Carnot, Champs, Chasse, Château Corneille, Creusot, Dubled, Dupleix, Egalité, Espérance, Fonderie, Forges, Gambetta, Gare, Gaz, Ghesquière, Guillaume, Hannart, Hem, Holden, Hugo, Jaurès (côté droit jusqu'au n. 68, côté gauche jusqu'au n. 73) Lacépède, Le Nôtre, Lille, Marceau, Metz, Méthel, Mirabeau, Négrier, Ogiers (côté droit jusqu'au n. 134, côté gauche jusqu'au n. 75), Pannerie, Perdue, Pilone Plaine, Pluquet, Quai, Racine, Place de la République, contour Saint-Martin, rue de Strasbourg, de Tourcoing, Vauban, Voltaire, Boulevard Zola (côté droit jusqu'au n. 138 côté gauche jusqu'au n. 165), Ouest.

Seront inscrits au troisième bureau (Ecole Maternelle, rue de la Makellerie) les électeurs habitant dans les rues ci-après :

Rues de l'Allumette (et les maisons de la Cé), d'Arcole, Baudin, Belfort, Bert, Blanche, Carette Chevreuil, Colmar (n. pairs, impairs et fort Boulanger, Consolation, oCntour Saint-Pierre, Croix Dupire (côté droit à partir du n. 122, côté gauche à partir du n. 155) Faidherbe, Fevreul, Kléber (côté droit à partir du n. 162, côté gauche à partir du n. 155), Lafargue, Laiterie Lavoisier, Liberté, Limite, Makellerie, Mulhouse, Ogiers (côté droit à partir du n. 77, Hospice, Maisons Dépottignies, Impasse Montagne, Ogiers (côté gauche à partir du n. 156, Carrière Selosse et Maisons Caucheleux), Place de la Liberté, Presbytère Promenade, Rez, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Saint-Paul, Saint-Piat, Saint-Pierre, Sentier de l'Allumette, Sentier Décottignies, rue du Téléphone, de Thionville Tonkin, Trois Villes, Valmy, Victoria.

⁂

Les emplacements pour l'apposition des affiches électorales dans notre ville seront les suivantes :

Hôtel de Ville : Angle des rues de Bapaume et du Créchet ; rue Jean Jaurès, sur le mur de la rue des Jardins ; rue Kléber, angle de la rue Chevreux sur